



**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

PRÉFET DE LA MANCHE

COMPTE-RENDU

**De la réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale »
ZPS – FR2510047 et SIC – FR2502020**

Sous la présidence conjointe de Mme Lise CORVEZ, représentant le sous-préfet de Cherbourg, et de M. l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Jean-Michel CHEVALIER, adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, s'est déroulée le 18 avril 2013 à Sainte-Mère-Église, la deuxième réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 en mer « Baie de Seine occidentale ».

Étaient présents :

Olivier ABELLARD, Agence des aires marines protégées
Jean-Michel CHEVALIER, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du nord
Lise CORVEZ, sous-préfecture de Cherbourg
Claire DAGUZE, DIRM Manche-est mer du Nord
Gérard DEBOUT, Groupe ornithologique normand
Henri DOUCHIN, association des usagers du port de Barfleur
Jean-François ELDER, Réserve naturelle nationale de Beauguillot
Hugues ESCLAFFER, ONCFS Normandie, Nord-Pas de calais-Picardie
Pierre FEUJILLY, fédération chasse sous-marine passion
Nicolas FILLOL, PNR des marais du Cotentin et du Bessin
Guy GEFFROY, Communauté de communes du Val de Saire
Cécile GICQUEL, Conseil général de la Manche
Alain GROSSEMY, comité régional d'aéronautique
Pascal HACQUEBART, GEMEL Normandie
Nolwenn HAMON, CRPMEM Basse-Normandie
Jessica LAMBERT, DREAL Basse-Normandie
Daniel LEJUEZ, CRPMEM, antenne locale Nord-Cotentin
Jean LEPETIT, CG Manche
Damien LEVALLOIS, Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados
Anne LE VEY, Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
Mickaël LOYEN, Agence des aires marines protégées
Ronan LUCAS, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du nord
Édouard MINAYO, FFESSM – Ligue des pays normands
Virginie MINAYO, FFESSM – Ligue des pays normands
Jocelyne MORIN, Ifremer, station de Port-en-Bessin
Claude RENARD, FNPPSF – Comité départemental 50 de la pêche maritime de loisir
Alain RIGAUT, CRPMEM, antenne locale Est-Cotentin
Sandrine ROBBE, DREAL Basse-Normandie
Denis RUNGETTE, DREAL Basse-Normandie

Coralie SIMON, CCI Cherbourg-Cotentin
Émilie THIBAUD, GEMEL Normandie
Vincent TOISON, Agence des aires marines protégées

Étaient excusés :

Conseil Régional de Basse-Normandie
Élodie AGARD, Conservatoire du littoral
Christophe AULERT, Agence des aires marines protégées
Hugues CASABONNET, Muséum national d'histoire naturelle
Béatrice HARMEL, CRPMEM Basse-Normandie
Philippe HUBERT, ports normands associés
Jean-Frédéric JOLIMAITRE, Conseil Général du Calvados
Daniel LEFEVRE, CRPMEM de Basse-Normandie
Benjamin LEROY, Direction départementale de la cohésion sociale du Calvados
Thierry MASSON, Conseil général du Calvados – service environnement
Jean-Philippe RIOULT, CSRPN de Basse-Normandie

Ordre du jour

1. Accueil
2. Présentation et validation de l'état des lieux Usages
3. Présentation et validation de l'état des lieux patrimoine
4. Présentation de la méthode d'évaluation des risques liés à la pêche
5. Proposition de programme pour les mois à venir
6. Questions diverses

<p>Les différents diaporamas présentés au cours de la réunion sont téléchargeables à l'adresse : http://baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr/</p>
--

1. Accueil

Après avoir accueilli l'ensemble des participants de ce comité de pilotage, Madame CORVEZ, représentant le sous-préfet de Cherbourg et Monsieur CHEVALIER, représentant le préfet maritime de la Manche et de la mer du nord effectuent un rappel des engagements de la France ainsi que la démarche Natura 2000 menée sur le site concerné. Ils rappellent que le site est également désigné au titre de la convention OSPAR du fait de la présence de la grande alose. Ils indiquent que l'objectif de la réunion est de valider les documents d'états des lieux qui ont été soumis à consultation. Ils rappellent l'ordre du jour et précisent le rôle des structures impliquées (Agence des aires marines protégées en tant qu'opérateur principal et Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie en opérateur technique associé) puis invitent à débiter les présentations.

2. Présentation de l'état des lieux « usages »

Mme Nolwenn HAMON, Chargée de mission Natura 2000 en mer au Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie (CRPMEM) dresse le bilan des activités pratiquées au sein du site et des méthodologies utilisées pour la collecte de données. Elle précise que cette présentation reprend le document mis en ligne sur le site internet, et que les personnes sont invitées à transmettre leurs remarques sur la présentation ou le document en lui-même.

M. Alain RIGAULT, vice-président du CRPMEM pour l'est Cotentin indique que la diversification, évoquée parmi les prévisions d'évolution des activités de pêche professionnelle, n'est pas possible pour tous les navires. Ceux dont la longueur est supérieure à 12m ne sont pas autorisés à travailler au casier ou au filet.

Il ajoute que les cartes des activités de pêche par métier reflètent bien la réalité des pratiques sur le site.

M. CHEVALIER salue le dense travail d'enquêtes qui a été mené pour aboutir à cette description des usages et demande si des zones de pratique organisées de véhicules nautiques à moteur ont été identifiées.

Il est répondu que cela n'est pas le cas sur le site mais qu'il peut y en avoir au niveau de Barfleur

Remarque faite en COPIL « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » (18/04/2013 après-midi), mais valable également pour ce site. M. Pascal BIGOT, de la FFESSM - ligue des pays normands souhaite que soit reformulée la partie de l'état des lieux relative aux activités de chasse sous-marine à la page 49 : « Bien que la FFESSM ne bénéficie plus d'une accréditation pour l'encadrement de pratiques de chasse sous-marine [...] ».

Correction proposée après la réunion : *Une part importante de chasseurs sous-marins pratique donc librement son activité, ce qui la rend difficile à appréhender. Par ailleurs, des compétitions de chasse sous-marine peuvent également être organisées par la FNPSA. La FFESSM (Fédération française d'études et de sports sous-marins) dispose quant à elle d'une commission nationale pêche sous-marine, qui lui permet d'encadrer cette activité et d'organiser des rencontres de pratiquants. La détention d'une licence auprès de cette fédération a également valeur d'assurance en responsabilité civile et en permet potentiellement la pratique libre.*

Autres propositions transmises par écrit :

- Préfecture maritime : parler de Défense nationale et non de défense militaire
- DREAL Basse-Normandie : dans le tableau d'interactions (III.D), parler d'échouages d'algues, et non uniquement d'algues vertes ; page 31, ajouter les immersions expérimentales du site du Machu dans le tableau.

Précision proposée après la réunion pour répondre à la question d'échouage d'algues (faite en COPIL « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » (18/04/2013 après-midi), mais valable également pour ce site) : P10

Des échouages d'algues vertes réguliers en Baie des Veys liés à des concentrations trop fortes en nutriment (REBENT 2010). On observe également des échouages d'algues brunes mais ces derniers ne sont pas liés une dégradation de la qualité des eaux.

3. Présentation de l'état des lieux « patrimoine »

M. Vincent TOISON, chargé de mission patrimoine naturel marin à l'antenne Manche mer du nord de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) présente les principaux éléments du diagnostic écologique.

M. Daniel LEJUEZ, vice-président du CRPMEM pour le nord Cotentin demande ce qu'il est entendu par « menace de la drague et du chalut » et si les habitats sont actuellement en bonne santé.

M. TOISON répond que l'on parle ici de risque de dégradation par les pratiques d'arts trainants par rapport à la situation actuelle, et qu'il est difficile en l'état des connaissances de se prononcer sur l'état de conservation. Des programmes de connaissance sont en cours sur ces questions. **M. LEJUEZ** ajoute que le chalut et la drague sont utilisés depuis des décennies et qu'ils n'ont jamais constitué un danger. Il est répondu que ces questions constituent des points importants, qui seront abordés plus en détail dans la présentation suivante (*relative à la méthodologie d'évaluation des risques de dégradation liés à la pêche*).

MAMMIFERES MARINS

Suite à l'évocation des dérangements potentiels que pourront engendrer les éoliennes de Courseulles-sur-Mer, **M. CHEVALIER** note que le site d'implantation se situe à 40 km, et demande si les émissions de bruits des navires au mouillage sur les postes du CROSS ne seraient pas plus importantes. Il est répondu que l'on considère le bruit émis pendant la phase de travaux des éoliennes. Il est précisé que des retours d'expériences européens montrent peu d'impact des éoliennes en fonctionnement.

M. Jean-François ELDER, conservateur de la réserve naturelle nationale de Beauguillot s'interroge sur les incidences des courants électromagnétiques sur les populations de raies. Les connaissances à ce sujet restent limitées.

POISSONS AMPHIHALINS

M. RIGAULT évoque la possibilité que les poissons amphihalins soient mangés par les phoques veaux-marins qui sont de plus en plus nombreux. Il est ainsi suggéré d'ajouter les phoques à la liste des menaces. **M. Pierre FEUILLY**, représentant la Fédération chasse sous-marine passion (FCSMP) demande si les îles Saint-Marcouf sont utilisées comme reposoirs pour les phoques.

M. ELDER explique que les reposoirs se localisent essentiellement au niveau de la réserve de Beauguillot. Une étude réalisée il y a quelques années en partenariat avec le laboratoire de La Rochelle a permis d'analyser les crottes de phoques. Il est ressorti de l'analyse, que l'essentiel du régime alimentaire des phoques se compose de plies (en nombre d'individus) et de mulets (en termes de biomasse), qui sont globalement des espèces à faible valeur commerciale. On n'y retrouve quasiment pas de bar [0,4% de la biomasse et 0,2% des prises] et aucun saumon ou alose. Les îles Saint-Marcouf sont fréquentées par un nombre relativement conséquent d'individus qui s'y rendent de manière ciblée à des moments précis (cas de forte alimentation) de l'année et de la marée.

OISEAUX

M. RIGAUT demande pourquoi les fous de Bassan ne sont pas considérés, alors qu'ils sont très nombreux en mer. Il est précisé que seules les espèces à enjeu national sont présentées dans ce diagnostic. **M. Gérard DEBOUT**, Président du Groupe ornithologique normand (GONm) répond qu'ils ne nichent pas sur le site (seul 1 nid recensé aux îles il y a 2 ans), et que les individus en mer proviennent de la colonie d'Aurigny (6000 couples). **M. FEUILLY** s'étonne également du faible nombre de couples de fulmars (100 couples), alors qu'ils sont fréquemment observés en mer. La même réponse est apportée : la plupart des oiseaux observés sur le site en hiver niche plus au nord. Il peut être rappelé qu'il ne faut pas confondre les oiseaux nicheurs avec les oiseaux présents dans les zones de pêches.

M. DEBOUT informe de la présence importante de déchets dans les nids des oiseaux aux îles Saint-Marcouf, qui sont plus nombreux que dans l'archipel de Chausey (expliqué en partie par la configuration des courants marins).

Concernant la menace du changement climatique, **M. Nicolas FILLOL**, chargé de mission au Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin précise que les évolutions à venir ne seront pas forcément liées à la vie du site Natura 2000 mais pourront découler de modifications plus globales.

M. LEJUEZ évoque la question de l'interdiction des rejets qui vient d'être adoptée pour la pêche professionnelle et qui, en plus des complications pour les navires, risque d'avoir d'importantes conséquences pour les populations d'oiseaux qui avaient l'habitude de venir se nourrir à l'arrière des bateaux.

Ajout proposé après la réunion pour répondre à cette question : P-11 : Inversement, les rejets en mer de poissons non commercialisables par les bateaux de pêche constituent une ressource alimentaire importante pour certaines espèces (goélands, mouettes, fous de Bassan). L'arrêt de cette pratique imposé par la commission européenne pourrait avoir un impact négatif sur ces espèces.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Jocelyne MORIN de la station IFREMER de Port-en-Bessin revient sur la modélisation de houle sur le site et demande que l'exemple soit nuancé. En cas de vent de nord-est par exemple, la situation des houles serait toute différente, et le site exposé. Dans ce cas, des moules issues des moulières de pleine mer peuvent se retrouver à la côte.

Ajouts proposés pour répondre aux remarques formulées par mail :

- Corrections de formes
- Précision sur le programme OBSMER
- Modification sources bibliographique des cartes de frayères : RIOU 1999

Mme CORVEZ indique que les différents commentaires faits par les participants ont bien été pris en compte. En l'absence de remarque complémentaire, et sans opposition de la part des membres du comité de pilotage, les deux diagnostics (usages et patrimoine naturel) sont validés.

4. Présentation de la méthode d'évaluation des risques liés à la pêche

M. CHEVALIER rappelle que le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a eu en charge d'élaborer une méthode d'évaluation des risques de dégradation des habitats marins par les activités de pêche professionnelle, afin de les prendre en considération dans les documents d'objectifs Natura 2000 et de traiter équitablement l'ensemble des activités. Il précise que le Comité national des pêches maritimes et élevages marins (CNPMM) a été associé et sensibilisé à la démarche, et qu'une

prochaine réunion programmée par la DIRM abordera également ces questions à l'échelle de la façade maritime.

Mme Claire DAGUZÉ, de la Direction interrégionale de la mer (DIRM) Manche-est mer du nord, informe en séance que la réunion se déroulera le 30 avril prochain.

En raison de l'indisponibilité de **M. Hugues CASABONNET**, en charge de ces travaux au MNHN, la présentation est effectuée par **M. TOISON**.

5. Proposition de programme pour les mois à venir

M. TOISON indique les prochaines échéances dans le calendrier de travail :

- Mai-juin 2013 : groupe de travail pêche / méthode d'évaluation du risque
- Septembre-novembre 2013 : groupes de travail gestion ; charte Natura 2000 ; patrimoine
- Début 2014 : objectif de validation du DOCOB

6. Questions diverses

M. RIGAULT revient sur les habitats de sables fins et grossiers. Pour les extractions de granulats, il est souvent évoqué une recolonisation rapide des fonds par les organismes, alors que les volumes de sédiments prélevés sont conséquents. En comparaison, l'impact des dragues et chalut qui mobilisent de faibles quantités de sédiments serait minime.

M. TOISON répond que les projets d'extraction de granulats sont également soumis à des évaluations d'incidences. L'impact de la pêche est en effet moins fort mais il est réparti sur l'ensemble de la façade.

Mme Sandrine ROBBE, responsable de l'unité mer et littoral au service ressources naturelles mer et paysage de la DREAL de Basse-Normandie (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) précise que dans le cadre des évaluations d'incidences, des mesures peuvent être prises afin de réduire l'impact des extractions (par exemple l'extraction par bande dans le sens du courant pour favoriser la recolonisation).

M. RIGAULT ajoute que des fonds marins non travaillés par les pêcheurs deviennent non productifs.

M. TOISON indique que les objectifs de Natura 2000 n'ont pas de portée halieutique mais que la vision se fait à travers la conservation des habitats. Dans certaines conditions bien particulières, la limitation des arts traînants sur des zones avec un objectif de préservation des habitats et de leurs fonctionnalités ont pu se traduire par une diminution de la fréquentation par les individus adultes de certaines espèces pêchées. Cependant, cela entraîne de façon quasi-systématique un impact positif sur les habitats (structure, fonction, diversité) et cela peut également bénéficier aux espèces pêchées et/ou à leurs juvéniles. Il est proposé de présenter lors des réunions à venir un retour d'expérience sur les effets des réserves de pêche mises en place ailleurs dans le monde.

M. RIGAULT termine sur le fait que s'il n'y a plus de poissons, il n'y aura plus d'oiseaux.

Mme MORIN s'interroge sur les études existantes concernant les impacts des engins de pêche sur les habitats marins. **M. TOISON** répond que les éléments de sensibilité présentés dans la méthodologie sont issus du travail de l'Ifremer (2008) qui a réalisé une synthèse des travaux existants.

M. FEUILLY évoque la question de l'acidification des océans et des conséquences que l'on pourrait ressentir dans cette zone. **M. TOISON** oriente vers la DCSMM (Directive cadre stratégie pour le milieu marin) qui aborde ces questions. **Mme DAGUZÉ** précise que l'état des lieux réalisé à l'échelle de la façade dans le cadre de la DCSMM ne prend pas directement en compte cet aspect du changement climatique, mais qu'il est prévu une révision des connaissances tous les 6 ans, qui permettra peut-être d'identifier un impact.

Mme CORVEZ rappelle l'organisation prochaine de groupes de travail avant de pouvoir réunir à nouveau ce comité de pilotage, l'an prochain. En l'absence d'autre remarque, elle remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation puis clôture la séance.

À Cherbourg-Octeville, le **30 MAI 2013**

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
par délégation, l'administrateur en chef
de 1ère classe des Affaires maritimes,
adjoint pour l'action de l'État en mer



Jean-Michel CHEVALIER

À Cherbourg-Octeville, le **- 3 JUIN 2013**

Pour le préfet de la Manche,
l'attachée de préfecture déléguée



Lise CORVEZ